

Périmètre retenu

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

7 sociétés, 5 retenues, 2 exclues, 1 · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. Sociétés, taux de détention et dates inventés. **Aucune écriture n'est faite dans un système réel. Cette pièce est la règle centrale de ce dossier** : aucun test de groupe n'est rendu sans que le périmètre retenu soit énuméré société par société, avec l'alinéa qui inclut ou exclut chacune et l'heure de dépôt de sa liasse.

Les sept sociétés, et ce qui range chacune

Société	Détention	Palier	Statut au test du 30/06/2026	Alinéa qui la range	Liasse déposée le
Holding Verchère	Société mère	1	Retenue	1.1	22/07/2026 11 h 04
Verchère Composites	100 %	2	Retenue — société garante	1.1	24/07/2026 08 h 37
Verchère Distribution	100 %	2	Retenue — société garante	1.1	29/07/2026 16 h 22

Société	Détention	Palier	Statut au test du 30/06/2026	Alinéa qui la range	Liasse déposée le
Verchère Outillage	100 %	3, sous Composites	Retenue	1.1	04/08/2026 09 h 12
Verchère Services	95 %	2	Retenue	1.1	28/07/2026 10 h 45
SCI Verchère Patrimoine	40 %	2	Exclue — sous le seuil de contrôle, mise en équivalence	1.1	Sans objet
Ateliers Brémond	100 %, acquise le 09/07/2026	2	Exclue — hors périmètre jusqu'au premier arrêté trimestriel complet	22.1 (d)	Sans objet

La société qui n'est plus là et qui pèse encore

Société	Événement	Date	Ce que la clause commande	Effet chiffré
Verchère Énergie	Cession de la participation de 60 %	12/05/2026	22.1 (e) — retirer son activité des douze mois glissants à compter de sa sortie	–680 K€ d'EBITDA, soit +0,06 tour de levier
Verchère Énergie	Encaissement du prix de cession	18/05/2026	22.1 (c) — la trésorerie non affectée entre dans la déduction, plafonnée	+7 200 K€ de trésorerie déductible
Verchère Énergie	Mainlevée du nantissement de titres	12/05/2026	Sortie de l'état des sûretés à la date de mainlevée	1 acte retiré de l'état des sûretés

Le périmètre du contrat n'est pas le périmètre des comptes, et l'écart s'énumère plutôt qu'il ne se lisse. Les comptes consolidés du groupe retiennent six sociétés au 30/06/2026, la SCI Verchère Patrimoine étant mise en équivalence et Ateliers Brémond intégrée dès la date d'acquisition. **Le test, lui, en retient cinq** : la clause 22.1 (d) tient Ateliers Brémond dehors jusqu'à son premier arrêté trimestriel complet. **L'écart vaut 1 400 K€ d'EBITDA, soit 0,13 tour de levier** — dans le sens qui flatte l'emprunteur, ce qui est exactement le sens dans lequel une erreur de périmètre se découvre trop tard.

Les changements de périmètre de l'exercice, avec leur date et leur clause

Changement	Date	Clause	Écrit au journal	Accepté par
Sortie de Verchère Énergie	12/05/2026	22.1 (e)	Oui — 12/05/2026	Comité de crédit et de financement, séance du 20/05/2026
Entrée différée d'Ateliers Brémond	09/07/2026	22.1 (d)	Oui — 10/07/2026	Proposé, en attente de la séance du 10/09/2026
Retour de la SCI Verchère Patrimoine sous 50 %	14/11/2025	1.1	Non — relevé a posteriori sur procès-verbal d'assemblée	À régulariser — deux tests de 2025 rejoués

Pièces d'entrée ajoutées après le rejeu de 2025 — Procès-verbaux d'assemblée et actes de cession de titres, désormais au même rang que les liasses

Écritures externes — 0 — arbre de détention reconstitué en lecture, aucun référentiel de groupe modifié

annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.